Unis pour l'humanité

Conseil des Délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

3-4 décembre 2026, Genève

Espace de réseautage
Informations pratiques

(révision : 5 novembre 2026)

L'Assemblée générale de la Fédération internationale et le Conseil des Délégués de 2026 offrent de précieuses occasions de nouer des contacts, d'échanger des idées et de renforcer la collaboration. Divers espaces de réseautage, accessibles sur réservation ou sans réservation, seront mis à votre disposition pour vous permettre de rencontrer et d'échanger avec des représentants d'autres Sociétés nationales, de la Fédération internationale et du CICR.

TYPE D'ESPACE DE RÉSEAUTAGE

1. **#Connect - Espace de rencontre**
 Espace ouvert. Accessible sans réservation

2. **Salon de réseautage réservé**
 Espace semi-privé pouvant accueillir jusqu'à 12 personnes. Réservation préalable obligatoire

3. **Salle de réunion privée**
 Adaptée aux réunions de groupes plus importants, de 12 à 60 personnes. Réservation préalable obligatoire

1. #Connect– Espace de rencontre

Il s'agit d'un lieu de réseautage informel, modulable et convivial, dans un espace ouvert. Aucune réservation n'est nécessaire pour accéder à cet espace.

- **Agencement :** différentes tailles et configurations (table avec chaises, tables hautes, canapé, etc.)
- **Capacité d'accueil :** 2 à 8 personnes
- **Horaires d'ouverture :** du 29 novembre au 3 décembre, de 8 h 00 à 19 h 30, et le 4 décembre de 8 h 00 à 18 h 00
- **Réservation :** Aucune réservation préalable nécessaire. Premiers arrivés, premiers servis.

IMPORTANT

Par respect pour les autres utilisateurs, veuillez :

- ne pas laisser d'effets personnels sans surveillance, faute de quoi ceux-ci seront éliminés ;
- veiller à ce que l'espace reste propre et bien rangé ;
- ne pas modifier l'agencement ;
- ne pas déplacer le mobilier.

2. Salon de réseautage réservé

Il s'agit d'un espace de réunion aménagé avec des box semi-privatifs temporaires, destinés à des entretiens bilatéraux et des échanges entre les membres de la Fédération internationale (du 29 novembre au 2 décembre) et les membres du Conseil des délégués (du 3 au 4 décembre), offrant davantage d'intimité et de confidentialité.

- **Agencement :** Les salons de réseautage seront situés aux 1er et 2e étages du lieu de la conférence. Chaque salon sera équipé d'une grande table pouvant accueillir jusqu'à 12 participants et sera partiellement cloisonné pour offrir un environnement confortable, propice aux discussions.
- **Capacité d'accueil :** 2 à 12 personnes
- **Créneaux horaires :** Afin de permettre aux délégués de se concentrer sur les travaux officiels de l'Assemblée générale et du Conseil des délégués de la Fédération internationale, les créneaux horaires pour les salons de réseautage réservés seront principalement attribués en dehors des heures des séances officielles, à savoir :
 - tôt le matin, avant le début des séances officielles ;

 - pendant la pause déjeuner ;
 - en fin d'après-midi, une fois les séances officielles terminées.

- **Durée :** créneau de 45 minutes maximum

- **Réservation** : La réservation préalable est obligatoire. Veuillez vous référer à la section « Comment réserver un espace » ci-dessous pour de plus amples informations.

- **Nombre de réservations autorisées :** deux créneaux horaires au maximum par délégation.

- **Confirmation de la réservation :** Les réservations seront acceptées selon le principe du « premier arrivé, premier servi », tout en tenant compte du nombre limité de créneaux disponibles ainsi que de la représentation géographique, afin de garantir que les Sociétés nationales de toutes les régions bénéficient des mêmes possibilités d'utiliser les salons.

 Veuillez attendre le message de confirmation indiquant la date, l'heure et le lieu exacts de la réunion. En fonction des disponibilités, tout sera mis en œuvre pour vous attribuer un salon de réseautage correspondant à vos préférences.

- **Service de restauration :**
 - Aucun service de restauration ne sera assuré.
 - Aucune nourriture n'est autorisée dans les salons.

- **Modification des réservations (date et heure) :** Les modifications seront possibles uniquement sous réserve de la disponibilité des espaces.

IMPORTANT

Par respect pour les autres utilisateurs, veuillez :

- respecter le créneau horaire attribué ;
- ne pas laisser d'effets personnels sans surveillance ; faute de quoi ceux-ci seront éliminés ;
- veiller à ce que le salon reste propre et bien rangé ;
- ne pas modifier l'agencement ;
- ne pas déplacer le mobilier et les équipements ;
- ne pas manger dans le salon.

3. Salle de réunion privée

Salles de réunion privées de différentes tailles, avec un agencement prédéfini adapté aux réunions de plus grands groupes pour les membres de la Fédération internationale (29 novembre au 2 décembre) et les membres du Conseil des délégués (3 et 4 décembre).

- **Agencement :**
 - Salles de réunions pouvant accueillir 12 à 60 personnes (de type salle de classe) avec une table d'honneur pouvant accueillir 6 personnes
 - Salle de réunion pouvant accueillir 24 personnes maximum, équipée de tables disposées en rectangle
- **Équipements audiovisuels :** Rétroprojecteur et écran (*les organisateurs doivent fournir leur propre ordinateur portable pour la projection*). Veuillez noter qu'il n'y aura pas de possibilité de transmission en direct et de participation hybride.
- **Créneaux horaires :** Afin de permettre aux délégués de se concentrer sur les travaux officiels de l'Assemblée générale et du Conseil des délégués de la Fédération internationale, les créneaux horaires pour les salles de réunion privées seront principalement attribués en dehors des heures des séances officielles, à savoir :
 - tôt le matin, avant le début des séances officielles ;
 - pendant la pause déjeuner ;
 - en fin d'après-midi, une fois les séances officielles terminées.
- **Durée :** 60 minutes maximum
- **Réservation :** La réservation préalable est obligatoire. Veuillez vous référer à la section « Comment réserver un espace » ci-dessous pour de plus amples informations.
- **Nombre de réservations autorisées :** un espace au maximum par délégation
- **Confirmation de la réservation :** Les réservations seront examinées et acceptées en tenant compte du nombre limité de créneaux horaires disponibles, ainsi que de la représentation géographique, afin de garantir que les Sociétés nationales de toutes les régions bénéficient des mêmes possibilités d'utiliser les salles de réunion.

 Veuillez attendre le message de confirmation indiquant la date, l'heure et le lieu exacts de la réunion. En fonction des disponibilités, tout sera mis en œuvre pour vous attribuer une salle de réunion privée correspondant à vos préférences.
- **Modification de la réservation** : Une fois la confirmation émise, il ne sera pas possible de modifier la réservation.

IMPORTANT

Par respect pour les autres utilisateurs, veuillez :

- ne pas effectuer de changement après la confirmation ;
- respecter le créneau horaire attribué ;
- veiller à ce que la salle reste propre et bien rangée ;
- ne pas modifier l'agencement ou enlever du mobilier ou des équipements.

COMMENT RÉSERVER UN ESPACE
(SALON DE RÉSEAUTAGE RÉSERVÉ OU SALLE DE RÉUNION PRIVÉE)

Le système de réservation pour l'espace de réseautage (salon de réseautage réservé et salle de réunion privée) ouvrira le **1er octobre**.

Les délégations souhaitant réserver ces espaces de réunion sont priées de remplir un formulaire de demande en ligne.

Chaque délégation peut demander **au maximum deux salons de réseautage et une salle de réunion privée****

Afin d'éviter les doubles réservations, seules les délégations à l'origine de la réunion doivent soumettre la demande. Si plusieurs délégations participent à la réunion, veuillez désigner un interlocuteur unique chargé de soumettre la demande au nom de toutes les parties et indiquer les noms de toutes les délégations participantes dans le formulaire de demande.

Les demandes seront examinées une fois toutes les deux semaines, et l'espace et le créneau horaire seront attribués conformément aux informations pratiques, en fonction des disponibilités et de vos préférences. Veuillez attendre le message de confirmation indiquant la date, l'heure et le lieu exacts de la réunion.

Le formulaire de demande en ligne sera disponible jusqu'au 15 novembre.

Si vous souhaitez faire une demande d'espace entre le 16 et le 27 novembre, veuillez écrire à l'adresse suivante : mcs.geneva@ifrc.org

À compter du 29 novembre, les demandes devront être soumises directement au « Stand de l'espace de réseautage » sur place, au CICG, avant 17 h00 la veille de la réunion. Tout sera mis en œuvre pour vous attribuer un créneau horaire en fonction des espaces disponibles à ce moment-là.

NOUS CONTACTER :

Du 1er octobre au 28 novembre

Par courriel

Les délégations souhaitant obtenir de plus amples informations concernant l'espace de réseautage sont invitées à envoyer leurs questions ou demandes à l'adresse suivante : mcs.geneva@ifrc.org

Du 29 novembre au 4 décembre

En personne

Stand de l'espace de réseautage (sur place)

Toutes les demandes et modifications seront gérées en personne sur le lieu de la Conférence, au CICG, au « Stand de l'espace de réseautage ».

Horaires d'ouverture : 7 h 45-20 h 00